



République Française
Département du Haut-Rhin

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BIESHEIM
SEANCE DU 09 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers :

✓ élus :	23
✓ en fonction :	23
✓ présents :	20
✓ votants :	22

Date de convocation : 01/02/2021

Présents : Gérard HUG, Maire et président de séance ; Patrick SCHWEITZER, Brigitte SCHULTZ, Christine DUBUS, Roland DURR, adjoints ; Jeannine ELGER, Nadine URBAN, Eric TAVERNE, Frédéric BRESSON, Muriel GIROIR, David BOESCH, Arnaud GRIES, Barbara SCHAEFFER, Sandrine LEITE, Delphine KOLZ, Anthony DURAND, Christelle MUTH, Sylvain CAMPION, Séverine DONZEL, Victor REIN, conseillers municipaux ; Martine ECKLE, secrétaire auxiliaire.

Absents excusés ayant donné procuration : Lionel KRETZ à Patrick SCHWEITZER ; Aurélia HEITZMANN à Jeannine ELGER.

Absent excusé : Gilles OBERLE

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf février à vingt heures, le conseil municipal de BIESHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Gérard HUG, Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire auxiliaire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2020
3. Budget principal :
 - 3.1. Compte administratif et compte de gestion 2020
 - 3.2. Affectation du résultat 2020
 - 3.3. Budget 2021 : autorisations spéciales
4. Convention financière pour le versement de la subvention à l'ASCB section Football – année 2021
5. Médiathèque : modification des tarifs d'abonnement
6. Informations relatives aux décisions prises par délégation
7. Agenda – divers

1. Nomination d'un secrétaire auxiliaire

M. le Maire propose de nommer, Mme Martine ECKLE, Directrice Générale des Services, secrétaire auxiliaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Martine ECKLE secrétaire auxiliaire pour la présente séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2020

M. le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2020 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

✓ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 01/12/2020.**

Suivent les signatures au registre.

3. Budget principal

3.1. Compte administratif et compte de gestion 2020

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a étudié, en commission « réunie », le compte administratif de l'exercice 2020 qui retrace les dépenses et les recettes réalisées.

✎ **Vu la présentation, chapitre par chapitre, des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2020,**

✎ **Vu le compte de gestion établi par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach qui concorde avec le compte administratif 2020,**

Sous la présidence de M. Patrick SCHWEITZER, adjoint (hors M. le Maire qui s'est retiré), le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

✓ **APPROUVE le compte administratif 2020, dont les résultats sont les suivants :**

	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde	Restes à réaliser	
				Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 982 105,48	1 604 698,11	-377 407,37	1 023 966,00	200 000,00
Section de fonctionnement	4 093 725,68	9 239 482,70	5 145 757,02	0,00	0,00
	Excédent global de clôture		4 768 349,65		

✓ **APPROUVE le compte de gestion 2020 dressé par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach.**

3.2. Affectation du résultat 2020

M. le Maire, rappelle que le compte administratif voté de l'exercice 2020 fait apparaître :

- un excédent à la section de fonctionnement de 5 145 757,02 €.
- un déficit à la section d'investissement de 377 407,37 €.

M. le Maire, précise que l'excédent de fonctionnement constaté doit servir, en priorité, à combler le déficit de la section d'investissement et à financer les restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes. Le solde peut être reporté en section de fonctionnement au budget suivant, soit être affecté à la section d'investissement sans possibilité de retour en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE l'affectation du résultat 2020 comme suit :**
 → virement de la somme de 1 201 373,37 à la section d'investissement au compte 1068, détaillé comme suit :

	Dépenses	Recettes	Total
Résultat d'investissement	377 407,37		377 407,37
Restes à réaliser	1 023 966,00	200 000,00	823 966,00
	TOTAL		1 201 373,37

Excédent de fonctionnement	3 944 383,65
----------------------------	---------------------

→ report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 3 944 383,65 € en section de fonctionnement du prochain exercice, compte 002

3.3. Budget 2021 : autorisations spéciales

M. le Maire propose au conseil municipal l'inscription des dépenses d'investissement et d'autoriser leur paiement avant le vote du budget primitif 2021, comme suit :

Compte	Intitulé compte	Objet dépense	Dépense TTC
261	Titres de participation	Parts sociales Sté "énergies citoyennes du Pays Rhin Brisach" (5 parts à 100 €)	500 €

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE les dépenses d'investissement précitées qui seront inscrites au budget primitif 2021 et autorise leur paiement.**

4. Convention financière pour le versement de la subvention à l'ASCB section Football – année 2021

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la réglementation en vigueur encadre les modalités de versement et de suivi des subventions des collectivités territoriales aux associations, qui prévoit notamment que :

- lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23.000 €, la collectivité territoriale doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Dans le cadre des subventions qu'il est proposé de verser aux associations au titre de l'année 2021, il convient de passer une convention financière avec l'ASCB Section Football pour la subvention annuelle de 118 205 €.

☞ **VU la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 et notamment les dispositions de l'article 10,**

☞ **VU le décret d'application n° 2001-495 du 06/06/2001,**

☞ **ENTENDU l'exposé du maire,**

Le conseil municipal, après délibération, et vote à la majorité, par 21 voix POUR et UNE ABSTENTION (Christelle MUTH),

- ✓ **APPROUVE le montant précité de la subvention annuelle allouée pour l'année 2021 à l'ASCB Section Football,**
- ✓ **PRECISE que la subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention et sous condition de présentation des comptes,**
- ✓ **HABILITE le Maire pour la signature de la convention financière afférente,**
- ✓ **INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2021.**

5. Médiathèque : modification des tarifs et formules d'abonnement

M. Patrick SCHWEITZER, adjoint, informe le conseil municipal que les tarifs des abonnements à la médiathèque sont inchangés depuis le 01/07/2013.

Il est proposé de faire évoluer ces tarifs en fonction des catégories de public et de simplifier les formules d'abonnement compte tenu de la richesse et de la diversité des documents disponibles, comme suit :

Tarifs d'abonnement annuel au 01/07/2013									
	(-) de 18 ans		(+) de 18 ans		tarifs réduits (1)		tarifs "collectivité" (2)		tarifs réduits (3)
	CS	CHS	CS	CHS	CS	CHS	CS	CHS	CS
livres	gratuité	gratuité	10,00 €	15,00 €	gratuité	5,00 €	gratuité	15,00 €	10,00 €
tout support	gratuité	gratuité	20,00 €	25,00 €	gratuité	10,00 €	gratuité (uniquement CD)	15,00 € (uniquement CD)	20,00 €

Proposition / Tarifs d'abonnement annuel au 01/03/2021								
	JEUNESSE (-) de 18 ans		ADULTE (+) de 18 ans		Tarif réduit (1)		Tarif spécial (2)	
	CS	CHS	CS	CHS	CS	CHS	CS	CHS
LIVRES 20 livres, 20 BD, 10 revues	gratuité		10,00 €	15,00 €	gratuité	5,00 €	gratuité	
MULTIMEDIA 20 livres, 20 BD, 10 revues 10 CD, 10 DVD	gratuité		20,00 €	25,00 €	gratuité	10,00 €	gratuité	

CS : communes de secteur (contribution annuelle) - CHS : communes hors secteur

- (1) Les personnes de + 65 ans, les étudiants de – 25 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes percevant le RSA et les personnes en situation d'handicap (taux 50%)
- (2) Les écoles primaires, les collèges, les assistantes maternelles, les résidents des maisons de retraite.

- tarif de délivrance d'une nouvelle carte d'abonnement suite à perte : 2 €
- procédure des rappels de restitution des supports à la 2^{ème} relance :
 - facturation du prix d'achat des documents non restitués (détériorés ou perdus)
 - majoration d'un forfait 15 € pour frais de gestion
 - transmission au trésorier municipal pour recouvrement de la dette

Une réflexion ultérieure pourra porter sur le maintien des tarifs pour les communes de secteur adhérentes.

Entendu l'exposé de M. Patrick SCHWEITZER, adjoint délégué,

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE les nouveaux tarifs et formules d'abonnement de la médiathèque tels que précités à compter du 1^{er} mars 2021,**
- ✓ **HABILITE l'adjoint délégué à modifier ultérieurement, si nécessaire, les formules d'abonnement,**
- ✓ **MAINTIENT la procédure et les tarifs des rappels et de délivrance d'une nouvelle carte,**
- ✓ **PRECISE que pour le bénéficiaire du tarif réduit, du tarif spécial, de la gratuité, un justificatif de situation devra être fourni par l'utilisateur.**

6. Informations relatives aux décisions prises par délégation

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal au Maire, ce dernier doit rendre compte aux conseillers municipaux des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation.

Aussi, le conseil municipal est informé des décisions prises concernant :

Déclarations d'intention d'aliéner

TERRAIN					
ADRESSE	SECTION (S)	PARCELLE (S)	RENONCIATION DPU		DATE DE LA DECISION
			OUI	NON	
13 Route Nationale	6	238	X		27/01/2021
5 rue des Mugnets	24	275	X		22/01/2021
Zone Industrielle	58	20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28	X		22/01/2021
1 rue Albert Schweitzer	2	22 et 167	X		08/01/2021
3 rue du Parc Fleuri	5	221	X		21/12/2020
20E Route Nationale	1	247 213, 242, 250 (en indivis de 1/6 ^{ème})	X		15/12/2020
9A et 9B Route Nationale	6	234	X		15/12/2020

Le conseil municipal prend acte de ces informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal au maire.

7. Agenda - divers

Réunions du Conseil Municipal :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ▪ 22 février 2021 à 19h00 | Commission réunie : projet budget primitif 2021 |
| ▪ 09 mars 2021 à 18h30
à 19h30 | Commission réunie
Conseil municipal : vote budget primitif 2021 |
| ▪ 06 avril 2021 à 19h00 | Commission réunie |
| ▪ 11 mai 2021 à 19h00 | Commission réunie |
| ▪ 01 juin 2021 à 19h00 | Commission réunie |

Ø Ø Ø Ø

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire déclare la séance levée à vingt et une heures trente minutes.